

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du 15 mai (le quorum non atteint) et du 24 mai 2018 à Chevreuse

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. CHIVOT Auffargis
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POUPART Bonnelles

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES LE LAGADEC et MONTET et MM HARDY, POUZERGUES, MARI et STEPHAN.

Absents excusés :

- M. BENIZE Conseil départemental des Yvelines
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Une nouvelle convocation est envoyée le 16 mai 2018 pour un Bureau Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 24 mai 2018 à 11h à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme PIGANEAU Conseil régional d'Ile-de-France
- M. POUPART Bonnelles

Absents excusés :

- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 19 mars 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Validation des aides attribuées par la Commission Education à l'Environnement et au Territoire du 9 avril 2018

Ecole élémentaire des Sources à Lévis-Saint-Nom :

Un projet de classe visant la mise en place d'un jardin pédagogique au sein de l'école axé sur la découverte du vivant. La participation financière du Parc contribuera à l'achat de matériel.

Enseignant / classe	Participation financière du PNR
Mme Folézou / classe de 24 CM1/CM2	459,89 €

Cette aide est attribuée à l'unanimité. Mme AUBERT regrette que ce type d'initiative soit moins fréquente depuis la mise en application des nouveaux rythmes scolaires.

3. Validation des aides attribuées par la Commission Biodiversité et Environnement

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires

Commune de La Celle-les-Bordes

La commune, dans le cadre du programme « Objectif zéro phyto » porté par le Parc, a réalisé en 2015 un diagnostic de ses pratiques et met aujourd'hui en œuvre son plan de gestion pour l'entretien de ses espaces communaux. Elle a fait le choix d'abandonner l'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de ses espaces et, à ce titre, a adhéré à la charte du Parc « Zéro phyto dans les espaces communaux ». Elle investit dans du matériel alternatif à l'usage des produits phytosanitaires, en 2013 une binette électrique et en 2016 une désherbeuse de type brosse mécanique. Aujourd'hui elle souhaite acquérir un broyeur de végétaux dont la fabrication de copeaux servira au paillage des massifs de la commune.

- Coût de l'opération : 4 187,50 € HT
- Coût pour le Parc (70%) : 2 931,25 €

Les élus expriment leur volonté de travailler sur la mise en commun de ce type de matériel, ainsi que sur l'organisation de visites/démonstrations comme ce qui s'est fait lors de la Classe d'eau des élus par exemple (retour d'expérience).

Curage de la queue d'un étang privé

Mme LEFEBVRE, Clairefontaine-en-Yvelines

Les étangs forestiers du Massif de Rambouillet accueillent assez fréquemment sur leurs berges des groupements végétaux rares, constitués de plusieurs espèces protégées en France métropolitaine telles que la Littorelle à une fleur et la Pilulaire commune ou encore à l'échelon européen, comme le Flûteau nageant. L'étang de Maubuisson, étang privé situé à Clairefontaine abrite des stations de ces espèces rares et protégées. En 2016, le Centre régional de la propriété forestière, fait le lien entre le CBNBP, le PNR et la propriétaire du site, Mme Lefebvre. Les propriétaires font alors part de leur projet de curage de la queue de l'étang à des fins purement paysagères, dans laquelle se trouvent ces espèces.

Le Parc est associé au projet et apporte son appui technique pour un projet de travaux de curage et de rajeunissement de la queue de l'étang qui prennent en compte le maintien des espèces patrimoniales

présentes. Après accord des propriétaires, ceux-ci font une demande d'aide financière au Parc, afin de compenser les surcoûts des travaux liés aux préconisations du Parc et du Conservatoire Botanique pour la restauration d'un habitat favorable aux espèces patrimoniales présentes.

OBJECTIFS TRAVAUX

- Restituer l'emprise en eau d'origine de l'étang par décapage des terres accumulées afin de restaurer un habitat favorable à l'expansion de ces espèces.
- Ne pas avoir d'intervention mécanique sur les surfaces délimitées lors des inventaires de l'été 2017, pour les populations de plantes rares.
- Recréer des habitats variés favorables globalement à une plus grande biodiversité.

Coût de l'opération : 10 000 € TTC, subventionnable à 80% par le Parc (aide 6.5) compte tenu de la très grande valeur patrimoniale des espèces concernées. Coût pour le Parc : 8 000 € TTC.

La propriétaire étant sociétaire de la CUMA de Sonchamp, c'est cette entreprise qui a fourni un devis pour ces travaux assez spécialisés, que l'entreprise réalise par ailleurs pour le compte de l'ONF ou du PNR sur de nombreux sites.

Ces aides sont attribuées à l'unanimité.

4. Validation des aides attribuées par la commission Culture du 12 avril 2018

Festival Ravel

L'édition 2018 se tiendra les 6/7 et 13/14 octobre.

Aide du Parc : 7 000 €

Des concerts auront lieu notamment dans les communes de Montfort, Clairefontaine, au musée de Port-Royal-des-Champs. 2018 correspond au centenaire de la mort de Debussy (1918), il est à l'honneur ainsi que Stravinsky lors des 23 concerts du festival. Six concerts concernent des collégiens.

Festival Break On Trous (9 juin 2018) 8 groupes de musique à partir de 16h.

Aide du Parc : soutien en communication.

Ces aides sont attribuées à l'unanimité.

5. Validation des aides attribuées par la Commission Agriculture

Clôtures agricoles pour protection d'une production maraîchère - 2018/12-02/001

Mme Morgane CONVERSESET (Commune de CHEVREUSE)

Mme CONVERSESET est en phase d'installation de son activité maraîchère sur la commune de Chevreuse. Jeune agricultrice, ayant suivi le parcours à l'installation et une période d'un an en couveuse agricole « Les Champs du possible » chez un maraîcher dans l'Essonne, elle a signé un bail rural au cours de l'année 2017 sur un terrain d'une surface de 1,5 ha au hameau de Trottigny qu'elle destine à la production de légumes, plantes aromatiques et petits fruits selon le cahier des charges de l'agriculture biologique (AB). Des tunnels froids maraîchers sont en cours de montage. Le dépôt d'un permis de construire pour un petit hangar est prévu dans le courant de l'année pour finaliser son installation. La commercialisation est organisée sous forme de paniers auprès d'une AMAP.

Afin d'anticiper les dégâts occasionnés aux premières cultures par les lièvres principalement, les chevreuils et sangliers, elle souhaite enclore sa parcelle d'une clôture agricole et poser deux portails d'accès. Cette clôture vise également à limiter les vols sur la production.

- Montant des investissements (fournitures) : **4 500,00 € H.T.** (*la pose reste à la charge de l'exploitant*)
- Taux : 60%
- Subvention PNR : **2 700, 00 € H.T.**
- Plan de Parc : non concerné

Aides précédentes : l'exploitation n'a jamais reçu de subventions du PNR au titre du fonds d'aides agricoles, mais a bénéficié à l'automne 2017 de l'implantation de 465 ml de haies champêtres dans le cadre du partenariat PNR/FICIF pour un montant de 1 440 € T.T.C.

Restauration de clôtures agricoles pour élevage équin - 2018/12-02/002

Haras des Erables - Mme Valérie LABATI (Commune de VIEILLE- EGLISE-EN-YVELINES)

Mme LABATI est propriétaire et gérante du Haras des Erables à Vieille-Eglise-en-Yvelines. Son activité est majoritairement orientée vers l'enseignement équin et la pension au pré/box mais elle possède également quelques poulinières de reproduction.

Elle a engagé en 2012 une MAET puis en 2015 une MAEC (mesure HE06) de gestion de prairies avec retard de fauche sur l'ensemble de ses prés (21,5 ha). Ce secteur a été identifié au Plan de Parc comme Zone d'intérêt écologique à conforter en raison de la présence de plantes remarquables sur les prairies et de leur rôle fonctionnel au sein du réseau de prairies bocagères du plateau d'Auffargis/Vieille-Eglise.

L'exploitation est située dans un secteur très giboyeux et subit des dégâts récurrents sur les prairies de fauche par les sangliers. Elle souhaite remplacer sa clôture périphérique devenu vétuste par un grillage à mailles.

- Montant des investissements (fournitures) : **5 600,00 € H.T.** (*la pose reste à la charge de l'exploitant*)
- Taux : 60%
- Subvention PNR : **3 360,00 € H.T.**
- Plan de Parc : Zone d'intérêt écologique à conforter (ZIEC).

Aides précédentes : L'exploitation n'a jamais reçu de subventions du PNR au titre du fonds d'aides agricoles, mais a bénéficié à l'automne 2014 de l'implantation de 1 200 ml de haies champêtres dans le cadre du partenariat PNR/FICIF pour un montant de 1 000 € T.T.C.

Monsieur Chivot informe qu'il reçoit en commune de nombreuses critiques concernant l'aspect extérieur du bâtiment. Une haie a été financée par le Parc afin de le dissimuler davantage mais la haie n'est pas encore assez haute pour le masquer.

Restauration de clôtures agricoles pour élevage équin - 2018/12-02/003

M. Denis MESPLES (Commune de SAINT-FORGET)

M. MESPLES, ancien cavalier international, est propriétaire de prairies sur la commune de Saint-Forget. Il poursuit aujourd'hui sa carrière dans le milieu équestre en tant que professionnel agricole par une activité de poulinage, de débouillage et de dressage des chevaux.

L'état vétuste des clôtures (anciens prés à vache et à moutons) le conduit aujourd'hui à vouloir réhabiliter l'ensemble du linéaire à l'aide d'un grillage à mailles progressives.

Les prairies sont identifiées au Plan de Parc comme Zone d'intérêt écologique à conforter en raison de la présence d'insectes et de plantes remarquables et de leur rôle fonctionnel au sein du réseau d'anciennes prairies naturelles encore peu fertilisées autour du hameau du Mesnil-Sevin.

- Montant des investissements (fournitures) : **4 900,00 € H.T.** (*la pose reste à la charge de l'exploitant*)
- Taux : 60%
- Subvention PNR : **2 940, 00 € H.T.**
- Plan de Parc : Zone d'intérêt écologique à conforter (ZIEC).

Aides précédentes : L'exploitation n'a jamais reçu de subventions du PNR

Réalisation de clôtures agricoles pour élevage bovins - 2018/12-02/004

M. Valentin PAGE (Commune de BAZOCHES-SUR-GUYONNE)

M. Valentin PAGE reprend l'exploitation en polyculture-élevage de son grand père en tant que jeune agriculteur. Les parcelles, dispersées sur les communes de Bazoches-sur-Guyonne, Monfort-l'Amaury, Les Mesnuls, Méré, Mareil-le-Guyon et Les Bréviaires, sont constituées pour moitié d'herbages destinés à la production de foin et au pâturage d'un troupeau bovins allaitants. Plusieurs prairies de cette exploitation sont inscrites au Plan de Parc en tant que Zone d'Intérêt Ecologique à Conforter mais aussi en Site de Biodiversité Remarquable avec un cortège d'espèces animales et végétales menacées (Agrion de Mercure, Pie-grièche écorcheur, Orchidées des zones humides).

Afin de pérenniser et de renforcer ces enjeux écologiques, l'exploitant s'est engagé en 2017 dans plusieurs MAEC :

- IF_PNRC_HE06 Gestion de prairie avec retard de fauche sur 2 ha
- IF_PNRC_HE25 Entretien mécanique de prairie en déprise sans fertilisation sur 12 ha
- IF_PNRC_HE60 Création et entretien d'un couvert herbacé pérenne sur 15 ha
- IF_PNRC_HA01 Entretien de haies sur 350 ml
- IF_PNRC_FO01 Entretien de fossés et rigoles sur 100 ml
- IF_PNRC_AR02 Entretien d'arbres isolés par émondage (2 vieux saules têtards)

En accompagnement de ces mesures, l'exploitant souhaite réhabiliter une partie des clôtures des prés devenue vétuste et également enclore de nouvelles parcelles récemment remises à l'herbe. Une section de fossé sera également mise en exclos de pâturage afin de préserver la population d'une libellule protégée au niveau national et figurant sur la directive européenne « Habitats ».

- Montant des investissements (fournitures) : **3 400,00 € H.T.** (*la pose reste à la charge de l'exploitant*)
- Taux : 60%
- Subvention PNR : **2 040, 00 € H.T.**
- Plan de Parc : Site de Biodiversité Remarquable (SBR) + Zone d'intérêt écologique à conforter (ZIEC).

Aides précédentes : L'exploitation n'a jamais reçu de subventions du PNR

Ces aides sont attribuées à l'unanimité.

6. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 3 mai 2018

Energie : Aide 5.5 Rénovation de l'éclairage public aux Mesnuls sur 24 points lumineux

- Montants des travaux : 12 504,30€
- Montant de l'aide (70%) : 8 000€

Energie : 5.4 Aide éco environnementale pour les communes

Installation d'un poêle à bois dans le gîte communal de Janvry

- Cout total de l'opération : 3750€ HT
- Montant de l'aide du PNR (70%) : 2625€ HT

Ces aides sont attribuées à l'unanimité.

Salon des Métiers d'art à la Bergerie nationale

L'association des Artisans d'Art de la Vallée de Chevreuse, soutenu par le Parc, organise le 26 et 27 mai prochain un Salon des Métiers d'Art à la Bergerie Nationale de Rambouillet. Ce salon réunira 53 exposants et proposera cette année des démonstrations de savoir-faire.

L'association a constitué un fichier d'environ 2 635 clients auxquels elle envoie une invitation. Le Parc propose de prendre en charge les frais postaux liés à l'envoi des invitations.

- Cout de l'opération : 1 500€ TTC modulable en fonction du nombre réelle d'envois – programme 891P

Les élus demandent à l'Association de prêter davantage attention à leur base de données de contacts : certaines personnes le reçoivent en double (Mme AUBERT), la mairie de Bonnelles reçoit quantité de NPAI qui ne semblent pas être supprimés d'un envoi sur l'autre.

Développement des filières courtes

Le Pari fermier est un évènement organisé 2 fois (mai et novembre) par an à la Bergerie Nationale de Rambouillet. Il réunit des producteurs des différentes régions françaises et 10 000 visiteurs.

En partenariat avec la Bergerie Nationale et l'organisateur il est proposé de créer un stand collectif lors du Pari Fermier du 5 au 8 mai 2018 pour les producteurs du Parc.

Après consultation des producteurs, 5 producteurs ont répondu favorablement :

- Monsieur GRENTE Olivier, samedi 5 mai : viandes, rillettes de bœufs, tripes bolognaise en bocaux. Ferme des limousines : <http://www.lafermedeslimousines.com/>
- Madame LEBOUCCQ Anne, samedi 5 mai : Jus de pomme, confitures. Ferme de Louareux, Sonchamp <https://www.fermedelouareux.fr/cueillette-de-pommes/>
- Monsieur ROBIN Christophe, dimanche 6 mai : poulets, pintades. Ferme de la Hunière, Sonchamp : <http://earldelahuniere.free.fr/>
- Monsieur GALLOO Jean-Baptiste, mardi 8 mai : terrines de porcs, des conserves de bœuf, saucissons, bolognaise. Ferme aux quatre étoiles, Auffargis <https://www.facebook.com/La-ferme-des-4-C3%A9toiles-et-sa-boutique-bar-des-fermiers-gourmands-333914793298991/>
- Monsieur VALOIS Pascal, lundi 7 mai : miel. Ferme des clos, Bonnelles <https://www.fermedesclos.com/>

Cout du stand collectif : 888 € TTC. Le Parc accorderait une autorisation de démarrage anticipée.

Ces aides sont attribuées à l'unanimité.

Innov Rural /Revitalisation centre-bourg

Projet de revitalisation du centre-bourg de Jouars-Pontchartrain par la création dans un même bâtiment d'un bar-restaurant et d'un espace co-working dans un ancien relais de poste

- Création d'un bar-restaurant - 46 couverts
Cout de l'opération : 518 673 € TTC
- Création d'un tiers-lieu : 56 co-workeurs - 4 salles de réunion
Cout de l'opération : 2 037 585 € TTC

Participation du Parc proposée par la commission Développement économique : 30 000 € HT. Sous réserve d'éligibilité au programme PNR.

Les membres du Comité valident la participation du Parc à ce projet.

Madame BOONE, élue de Jouars a l'occasion de décrire le bâtiment qui date de 1756 concerné et qui est très emblématique de la ville nouvelle de Pontchartrain créée au XVIIIe siècle dans le prolongement de Versailles. Ce bâtiment possède un bel arrondi. Il a été fréquenté par Alfred de Musset qui y rendait visite à son père Paul de Musset. Le bâtiment est à proximité immédiate de la nouvelle mairie. La commune de Jouars est confrontée à de nombreuses demandes d'entreprises naissantes cherchant un hébergement pour leur activité. Or, l'espace de co-working de Méré est complet. Ce projet est à même de susciter une belle dynamique sur le territoire.

7. Convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022 avec le CIG

Il s'agit de renouveler la convention qui nous lie avec le CIG depuis 2011 et relative à la dématérialisation des procédures. Le Parc adhère à ce groupement de commandes pour les points suivants : « prestations de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics » et « prestations de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ». La convention renouvelle ces prestations jusqu'en 2022.

Ces deux prestations ainsi que la participation financière au groupement de commande nous coûtent moins de 250 € HT par an.

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer cette convention.

8. Convention avec Etudes et Chantiers Ile-de-France

Le Parc et l'association *Etudes et Chantiers* souhaitent organiser deux chantiers internationaux de jeunes bénévoles durant l'été 2018. Il s'agit de chantiers « mobiles », qui permettront d'intervenir sur plusieurs sites. Chaque chantier accueillera 15 jeunes bénévoles, et sera encadré par deux animateurs d'Etudes et Chantiers. Les deux chantiers sont autonomes en termes de matériel et de moyens de transport.

Cette organisation nouvelle (par rapport aux années précédentes où des chantiers séparés étaient organisés sur Bonnelles et Cernay notamment), permet de proposer une base de vie unique à chaque chantier, mais d'intervenir sur plusieurs petits éléments du patrimoine en danger qu'il est urgent de dégager. L'organisation mise en place cette année permet également d'avoir une convention unique d'intervention entre le Parc et ECIdF, et de répartir les coûts. Le Parc prend en charge la base de vie du premier chantier, la gestion du dossier avec Etudes et Chantiers, une partie des visites du territoire à destination des jeunes proposées durant les séjours et une participation financière globale pour les des deux chantiers à hauteur de 10 000 euros (hors mise à disposition des bases de vies, l'une par le Pnr, la seconde par la Commune de Sonchamp).

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer cette convention.

9. Validation de tarifs pour la boutique de la Maison du Parc

Ferme de Fanon :

- Escargotine à 8,60 €

Ce nouveau tarif est adopté à l'unanimité.